

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/079 du 22/01/82
/ATPS.DGTFP.DFP/21021/8
Portant intégration et nomination de
Monsieur ITCUA Daniel dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Servi-
ces Techniques (Travaux Publics)

-----oooOooo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOVERNEMENT,

- (/ISAS :
 (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi 25/80 du 15/11/1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret 60/90/FP du 3/3/60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
 (/u le décret 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/1962 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u le décret 65/81/FP-BE du 26/3/1965 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
 (/u le décret 67/50/FP-BE du 24/2/1967 règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
 (/u le décret 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le rectificatif 81/OI6 du 26/1/1981 au décret 80/644
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
 (/u le décret n° 81/OI7 du 26/1/1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
 (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du Décret 60-90/EP du 3/3/60 susvisé, Monsieur ITOUU Daniel né le 10/9/1954 à Saint Benoit titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Electricité, obtenu à l'Institut Supérieur Polytechnique "José Antonio ECHEVERRIA" de la Havane (CUBA) est intégré par assimilation dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOREC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 22 Janvier 1960

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines
et de l'Energie,

Rodolphe A D A D A.-

Le Ministre du Travail et
de la Prevoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBE MITSICHA.-

Itini Ossetoumba MOUNDECOU.-

Le Ministre des Travaux Publics et
de la Construction

AMPLIATIONS :

JOREC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
DB	3
DCF	1
MME	2
DGTPS	2
DOSSIERS	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2/-

Commandant Benoît NGUMBELO NGELLO.-